

CHRONIQUE

L'Union était là!



L'Union des
producteurs
agricoles



CLUB-CONSEIL PROFIT-EAU-SOL

Aménagement d'un étang chez Nathalie Bousquet et Stéphane Joubert, Projet du bassin versant de la rivière Saint-Pierre à Mirabel, Club-conseil Profit-Eau-Sol.

Quand les producteurs font équipe avec la nature

Nos terres agricoles foisonnent d'une étonnante diversité d'espèces et d'écosystèmes dont nous sommes de plus en plus conscients et soucieux d'assurer la sauvegarde. Pour soutenir notre action en matière de biodiversité, l'Union peut compter, depuis bientôt 10 ans, sur un solide partenariat avec la Fondation de la faune du Québec. Cette collaboration nous permet, année après année, de réaliser des actions remarquables sur le terrain dont toute la communauté agricole a raison d'être fière. On pense ici au Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours en milieu agricole, lancé en 2005 avec ses 500 producteurs agricoles participants, mais aussi au programme d'aide financière de la Fondation qui, depuis 2011, a soutenu une cinquantaine de projets agricoles pour des investissements de plus de 760 000 \$.

Un sérieux coup de pouce pour la biodiversité!

La réalisation d'aménagements fauniques permet de préserver, de rétablir ou d'améliorer les habitats, tout en favorisant une cohabitation harmonieuse avec les activités agricoles. À la ferme, ces initiatives peuvent prendre diverses formes tels le fauchage stratégique des fourrages, la plantation dans les coulées, la gestion intégrée des rats musqués (une espèce souvent nuisible en milieu agricole), la conservation de milieux humides, l'aménagement de corridors fauniques facilitant la circulation de certaines espèces d'animaux, la mise en place de marais filtrants, la création de seuils et de frayères pour favoriser le retour du poisson, etc. Voilà autant d'exemples qui démontrent l'engagement des producteurs à préserver sur leurs terres une flore et une faune des plus diversifiées et dont les bénéfices bien tangibles jaillissent à la ferme, au sein du milieu agricole, mais aussi dans l'ensemble de la société. ■

Ensemble pour l'eau et la biodiversité!

L'Union et la Fondation de la faune ont profité de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars dernier pour diffuser une capsule vidéo visant à faire connaître les actions réalisées par le monde agricole pour valoriser la biodiversité des cours d'eau. Pour l'occasion, une vidéo qui présente très concrètement les nombreuses initiatives fauniques mises de l'avant a été acheminée à plusieurs centaines d'intervenants et de partenaires gravitant autour du monde agricole. Produite par la Fondation, cette vidéo met à l'honneur le travail des agriculteurs, les partenaires financiers et démontre très clairement comment agriculture et biodiversité peuvent faire bon ménage! On peut visionner la vidéo : <http://youtu.be/yyk4A6nqzJI>

CHRONIQUE AGROENVIRONNEMENT

Un relevé pour un sol bien drainé

GENEVIÈVE ROY, AGRONOME

Agro-Moisson Lac Saint-Louis

Pour régler des problèmes de drainage, le relevé topographique de précision est incomparable.

Le relevé topographique de précision est une technique qui permet de présenter le relief des champs avec une très grande précision. Cela permet de repérer facilement les zones d'accumulation d'eau imperceptibles à l'œil et ainsi de déterminer le sens de l'écoulement de l'eau dans les champs, même pour ceux qui paraissent parfaitement plats. Les zones d'accumulation d'eau sont souvent associées à de mauvais rendements. Pour corriger ce problème, des travaux doivent être effectués pour gérer l'eau de surface : avaloir, drainage, nivellement, etc.

Le relevé topographique est effectué à l'aide d'un véhicule tout-terrain muni d'un GPS. Le véhicule circule entre les rangs dans les cultures de maïs et de soya (tous les 30 po) pour prendre des lectures du terrain. Dans les cultures céréalières, ce travail est effectué au stade du tallage, tandis que, dans un champ de foin, il est effectué après une coupe. Des relevés peuvent également être effectués après la récolte de céréales, de soya et de maïs lorsque les conditions de terrain sont propices.

À la suite de ce relevé et d'une expertise complémentaire sur le terrain, l'on pro-

duit un plan des élévations, appelé modèle numérique de terrain (MNT). Puis, en collaboration avec le producteur, le conseiller est en mesure d'établir un diagnostic des problèmes de gestion de l'eau et de suggérer des solutions. S'il y a lieu, la démarche pourra mener à la réalisation d'un plan de drainage, soit d'un plan de nivellement ou d'une planification d'aménagements hydroagricoles (voie d'eau, avaloir, etc.). Les travaux peuvent s'effectuer au cours de la même année que le relevé topographique, ou lors d'années subséquentes si aucune modification majeure n'a été apportée au terrain.

La force du partenariat

Parce que les besoins des agriculteurs évoluent, les clubs-conseils en agroenvironnement Techno-Champ 2000, RAAC, Agro-Moisson Lac Saint-Louis, Dura-Club inc. (Montréal-Ouest) et Bio-Action ont adopté une formule de partenariat et d'échange au sein du groupe PleineTerre. Ce regroupement compte 400 producteurs, couvre 55 000 ha et donne accès à une gamme de services en agroenvironnement, en ingénierie, en géomatique et en gestion de l'eau.

Les services de relevé topographique, plan de drainage et plan de nivellement sont très populaires auprès des producteurs agricoles de la Montérégie. En 2012, 78 entreprises du groupe ont fait appel à ces services. Pour plus d'information, contactez PleineTerre au 450 245-3287. ■



ARCHIVES/TCN

Un relevé de la topographie du terrain permet de planifier les correctifs à apporter pour favoriser l'écoulement de l'eau.

Les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé, le 27 avril 2009, la signature de l'accord bilatéral Canada-Québec Cultivons l'avenir, qui comporte un investissement de 192 M\$ sur une période de cinq ans et qui vise à soutenir la croissance et à assurer une plus grande prospérité du secteur québécois de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA) et certaines mesures du programme Prime-Vert sur les services-conseils, dont l'administration a été confiée aux réseaux Agriconseils, font partie de cette entente qui a pris fin le 31 mars 2013.